

# Conseil Municipal

## Compte-rendu sommaire du

**13 avril 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. M. Jacques CHOPARD est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

*La société Franche-Comté Défibrillateurs intervient en début de séance pour une formation sur l'utilisation de l'appareil installé dans l'entrée de la mairie*

Le Conseil Municipal débute à 19h14 par la lecture du compte-rendu de la séance du 2 avril 2021 qui est accepté à l'unanimité (10/10)

### **Ordre du jour**

Modification du règlement sur les concessions cinéraires du cimetière

Tarifs des concessions cinéraires du cimetière

Comptes de gestions 2020

Comptes administratifs 2020

Affectation des résultats sur les budgets 2021

Vote des taxes locales 2021

Budgets primitifs 2021

Questions diverses

### **1 Modification du règlement sur les concessions cinéraires du cimetière**

M. Michel Renaud, adjoint en charge du cimetière, propose d'actualiser le règlement sur les concessions cinéraires approuvé le 22 mai 2003, suite à l'ajout de cavurnes et à la décision d'aménager le Jardin du Souvenir. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement qui sera annexé à chaque demande de concessions cinéraires.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### **2/ Tarifs des concessions cinéraires du cimetière**

M. Michel Renaud rappelle la délibération du 2 avril 2019, notamment la partie des tarifs des concessions cinéraires. Concernant le Jardin du Souvenir, si les familles souhaitent que les noms, prénoms et dates soient gravés sur la plaque de granit dédiée, le Conseil Municipal décide que :

- la gravure sera effectuée par un prestataire choisi par la commune
- ce service restera à la charge du demandeur.

**pour : 9 contre : 1 abstention : 0**

### **3/ Comptes de gestions 2020**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2020 dressés par les comptables du service de gestion comptable de Besançon pour les comptabilités des budgets Commune (19500) et Lotissement La Glacière (19530).

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

#### **4/ Comptes administratifs 2020**

Suite à la présentation des comptes administratifs 2020 par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Alice TONNIN et après avoir délibéré hors la présence de Monsieur le Maire, vote les comptes administratifs 2020 des budgets Commune et Lotissement La Glacière, et constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2020 dressés par les comptables du service de gestion comptable de Besançon.

Résultats de l'exercice :

##### **Budget Commune (principal) :**

Fonctionnement : excédent de 21 041.16 €  
Investissement : excédent de 37 649.64 €

**pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

##### **Budget Lotissement La Glacière (annexe) :**

Fonctionnement : excédent de 114 732.32 €  
Investissement : déficit de 18 356.43 €

**pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

#### **5/ Affectation des résultats sur les budgets 2021**

##### **Budget Commune**

Résultat de clôture en fonctionnement : + 164 304.77 €

Résultat de clôture en investissement : + 1 589.43 €

Restes à réaliser - dépenses : - 55 400.00 €

Restes à réaliser – recettes : 0.00 €

Résultat : - 53 810.57 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Compte R001 : 1 589.43 €

Compte 1068 : 53 810.57 €

Compte R002 : 110 494.20 €

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

##### **Budget Lotissement La Glacière**

Résultat de clôture en fonctionnement : 179 732.32 €

Résultat de clôture en investissement : - 22 232.10 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Compte D001 : 22 232.10 €

Compte R002 : 179 732.32 €

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

#### **6/ Vote des taxes locales 2021**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, il convient de ne voter que les taxes foncières. A compter de 2021, la perte de la ressource de la taxe d'habitation des résidences principales est compensée par le transfert de la part

départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 18.08 % à laquelle est ajoutée la taxe foncière sur le bâti de la commune, soit 17.55 % en 2020. La taxe foncière sur le foncier non bâti était de 22.34 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux pour l'exercice 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 37.08 %

Taxe foncière sur le non bâti : 27 %

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### **7/ Budgets primitifs 2021**

#### **Lotissement La Glacière**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Lotissement présenté comme suit :

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 276 936.99 €            Recettes : 276 936.99 €

##### **Investissement :**

Dépenses : 22 232.10 €            Recettes : 22 232.10 €

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

#### **Commune**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Commune présenté comme suit :

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 309 488.00 €            Recettes : 631 695.09 €

##### **Investissement :**

Dépenses : 129 676.00 €            Recettes : 135 371.00 €

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

Fin de la séance : 20h50

Vu pour être affiché 15 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,